MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-01-2026

Dossier complet le : 09-01-2026

N° d'enregistrement : 011664/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un batiment commercial

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: PHANTY

Raison sociale: PHANTY

N° SIRET: 99327074300012

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: PEROT

Prénom(s): Antoine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assiette est situe entre, au nord, la rue du Moulin, a l'est, la Rue Alphonse Staincq, au sud, la Rue du Maire Coppeaux, la Place Culine et l'Avenue Charles de Gaulle, et l'ouest la voie ferree. Transfert d'une activite commerciale existante sur la commune pour plus de centralite et batiment mieux adapte. Batiment repondant aux nouvelles normes et reglementation (energetique, climatique, accessibilite) Le site est actuellement occupe par diverses occupations foncieres resultant du passe industriel de celui-ci. La filature Tell Flament a occupe le site durant une large periode. La reconstruction de l'usine, qui avait ete ravagee par les bombardements de la Premiere Guerre Mondiale, a donne son aspect a ce site industriel qui a ete occupe dans sa totalite jusqu'en 2009 (par Tell Flament puis par Planex). Le site a ete morcele pour accueillir d'autres activites moins consommatrices d'espace (entreprise de sol et d'espaces verts, garage automobile, grossiste en primeurs, materiel medical, ...) L'ensemble sera demoli a l'occasion du projet.

4.2 Objectifs du projet

Apporter une offre commerciale complementaire et competitive, permettant a la population locale de beneficier d'une plus grande concurrence et d'ameliorer le pouvoir d'achat. L'operation s'inscrit ainsi dans la redynamisation du secteur en venant renforcer et diversifier l'offre commerciale de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la demolition de la totalite du bati existant, de qualite mediocre et des habitations sur rue. La maitrise d'ouvrage se chargera de la demolition des constructions sur site afin de maximiser le reemploi des materiaux sur site. A l'obtention du permis de construire, la construction des installations de chantier et des pistes de chantier sera mise en oeuvre. Les terrassements permettant la mise en oeuvre des bassins de tamponnement enterres, les voiries, les tranchees reseaux et les plateformes du futur batiment seront realises. S'en suivront la constructions du batiment, installations des reseaux, parkings, amenagements paysagers, conformement aux plans permis

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est la construction d'un batiment commercial sans installation classee ICPE. Les voiries realisees serviront a la clientele et a la livraison. Le parc de stationnement paysager se compose de 219 places de stationnement dont: - 6 places PMR - 3 places equipees IRVE dont une PMR - 44 places pre-equipees IRVE La surface totale du site est de 18311 m2 et l'emprise de la construction attendue de 4774 m2. La parcelle sera arboree (91 arbres). Les places de stationnement visibles depuis le domaine publique seront entrecoupees par des haies vives ainsi qu'en limite de voirie publique et le long de l'Helpe Mineure. L'ensemble des places de stationnement sera realise en pave drainant Le projet sera au plus proche du terrain naturel en altimetrie sans infrastucture souterraine. La remise en etat du site pourra etre realisee apres une demolition classique du batiment, des voiries et reseaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a permis de construire et dossier Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet Surface plancher totale Surface de vente Stationnement	(18311, m2) (4569, m2) (2403, m2) (219, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Alphonse Staincq

Lieu-dit :

Localité : Rue Alphonse Staincq 59610 Fourmies

Code postal : 59610 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°3'16"E Lat. : 50°1'11"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI SUD AVESNOIS - ZONE UE et UEi

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Les ZNIEFF les plus proches (ZNIEFF I) sont situee a un peu moins de 1 km du site (Bois de Glageon et bois de Trelon au nord - nord-est et Foret Domaniale de Fourmies et ses lisieres au sud) Le site est au coeur d'une ZNIEFF de type II (Le Plateau d'Anor et la Vallee de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Parc naturel regional de l'Avesnois

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Recueil des actes admisnistratifs n° 2024-173 publie le 17 Mai 2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRI de la vallee de l'Helpe Mineure Le terrain du projet se situe en partie dans le perimetre du PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Arrete Municipal du 19 Mai 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Etude realisee par la societe TAUW Rapport realise le 07 juillet 2025 - etude jointe en annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site NATURA 2000 le plus proche est a plus de 1 km du site (Foret, bocage, etang de Thierache)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	La gestion des deblais/remblais sera geree sur le site et aucun cubage de terre ne sera exporte du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Terrain deja urbanise avec construction existantes raccordees aux differents reseaux (EU, EP, AEP, Elec et telecom)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le principe consiste a traiter une friche urbaine en pleine centralite qui est compose d'occupations foncieres resultant du passe industriel du site (entreprise de sol et d'espaces verts, garage automobile, grossiste en primeurs, materiel medical) et de deux habitations. Ce projet ne consommera aucun espace qui n'est deja actuellement artificialise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est partiellement concerne par un risque inondation reglemente par un PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Oui, toutefois, cette reponse doit etre nuancee. En pleine centralite, sur la RD 20, axe menant directement au centre ville de FOURMIES, le batiment commercial viendra capter des flux existants.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En dehors de la phase de chantier, les principales sources de nuisances sonores creees par le projet sont liees au trafic des usagers.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Situe dans le perimetre de la voie ferree et de la RD 20. Toutefois, l'activite proposee et la conception du batiment apporteront au personnel et a la clientele la protection acoustique suffisante pour reduire l'impact de ses
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les nuisances olfactives generees par le projet seront limitees et principalement dues a la circulation automobile (combustion des carburants).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Les activites attendues sur le site d'etude ne devraient pas generer de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Certains travaux en phase chantier sont susceptibles de creer ce type de nuisance. De plus, la circulation automobile, surtout les poids lourds, genere des vibrations qui affectent principalement les constructions
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les voies de circulation et le parking devront etre eclaires pour des questions de securite, conformement a la reglementation. Le type d'eclairage qui sera mis en place sur le site du projet est le suivant: candelabre avec un
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets dans l'air generes par le projet seront limites,et principalement dus a la circulation automobile (combustion des carburants). L'activite commerciale attendue sur le site du projet, ne genera pas de rejet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le projet generera le rejet d'eaux de ruissellement en provenance des parties impermeabilisees. Les eaux pluviales seront recuperees et traitees pour les eaux de voirie avant d'etre temporaires dans des bassins enterres
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux de ruissellement traitee prealablement par separateur hydrocarbures avant rejet au reseau public

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usees du projet seront rejetees au reseau d'assainissement public existant dans le secteur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets generes par le projet sont d'une part ceux du chantier de realisation qui feront l'objet d'un tri vers les filieres de recyclages appropriees. Les dechets lies a l'activite commerciale seront traites par des filieres de recyclage appropries (papier, carton, plastiques, bois d'emballage, dechets putrecibles, ...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et afin de favoriser autant que possible l'infiltration a la parcelle, il est d'ores et deja prevu que le projet prenne en compte des amenagements specifiques, comme la realisation de stationnements permeables. Les eaux de toiture et de ruissellement seront dirigees dans des bassins enterres afin de stocker avant rejet au reseau public. Mise en place de poches de verdures qui seront plantees avec des essences locales et un renforcement de long de l'Helpe Mineure afin de conforter le corridor ecologique.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et afin de favoriser autant que possible l'infiltration a la parcelle, il est d'ores et deja prevu que le projet prenne en compte des amenagements specifiques, comme la realisation de stationnements permeables. Les eaux de toiture et de ruissellement seront dirigees dans des bassins enterres afin de stocker avant rejet au reseau public. Mise en place de poches de verdures qui seront plantees avec des essences locales et un renforcement de long de l'Helpe Mineure afin de conforter le corridor ecologique. Les toitures ont ete traitees selon l'article 101 de la Loi Climat et Resilience codifie dans l'Article L.171-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour partie en panneaux photovoltaique (41,1%), largement superieur aux 30% exigibles pour le projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, de la situation actuelle du site qui est artificialise sur la totalite de l'emprise du projet, des enjeux environnementaux modestes et des mesures prises par le projet pour limiter son impact sur l'environnement, nous estimons que ce projet devrait etre dispense d'une etude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PEROT

Prénom Antoine

Qualité du signataire PRESIDENT

À OHAIN

Fait le 09-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)